

Nom Prénom :
 Adresse :
 Age / taille :
 Téléphone :
 Mail :
 Lieu du séjour :

NIVEAU : Débutant Confirmé

DATE DU STAGE :

FORMULES	TARIFS	QUANTITE	TOTAL	CB CH ES ANCV
1 COURS (2h)	40 €			
2 COURS	80 €			
3 COURS	115 €			
4 COURS	140 €			
STAGE SEMAINE 5 cours	160 €			
STAGE SEMAINE FREE 5 cours + location planche à la semaine	220 €			
STAGE PLEIN TEMPS 2x2h pendant 5 jours	280 €			
COURS PARTICULIER (2h) 1 pers + 50€ par personne en plus (max 3)	100 €			
TOTAL				

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1333 5000 4008 0023 8471 124 – BIC : CEPAFRPP333

- Les tarifs comprennent :**
- Le prêt du matériel : planche en mousse + combinaison intégrale
 - Une assurance en responsabilité civile
 - L'encadrement par un moniteur diplômé

Autorisation parentale (pour les mineurs) :
 Je soussigné père/mère/tuteur légal, autorise mon fils/ma fille à suivre les activités décrites ci-dessus. Je certifie qu'il/elle est médicalement apte à la pratique sportive et sait nager. En conséquence, je dégage PURA VIDA SURFSCHOOL de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant par la suite de son inaptitude physique, médicale ou civile.
 J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-jointes*.
 Fait à _____ le _____ . Signature : _____

Décharge (pour les majeurs) :
 Je certifie que je suis médicalement apte à la pratique sportive et sait nager. En conséquence, je dégage PURA VIDA SURFSCHOOL de toute responsabilité en cas d'accident survenant ou provoqué par la suite de mon inaptitude physique, médicale ou non-respect des consignes du moniteur. Je déclare avoir été informé des garanties d'assurance en responsabilité civile.
 J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-jointes*.
 Fait à _____ le _____ . Signature : _____

Personne à prévenir en cas d'accident :
 - Nom : _____ Prénom : _____ Portable : _____

* Conditions générales de vente au dos de ce document.

CONDITIONS ET REGLEMENT

Article 1 : Conditions d'inscription

Le participant aux activités organisées par PURA VIDA SURFSCHOOL atteste savoir nager, ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du surf, posséder une assurance responsabilité civile individuelle et avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de règlement. L'inscription aux activités organisées par PURA VIDA SURFSCHOOL entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Réservation et règlement

Toute inscription doit être accompagnée d'un chèque d'acompte libellé à l'ordre de PURA VIDA SURFSCHOOL égal à 50% du montant total de la prestation. Le solde du règlement est à effectuer le premier jour du stage. La réservation est effective à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque d'acompte. PURA VIDA SURFSCHOOL se réserve le droit, si les circonstances l'y obligent et en cas d'évènements indépendants de sa volonté (mauvaises conditions météorologiques, manque de vagues...), de modifier ses cours (remplacement par des activités de substitution), de les reporter ou les annuler sans que les participants ne puissent prétendre à quelconque indemnisation. Le remboursement n'intervient qu'en cas d'annulation d'une semaine complète de stage. Les cours non effectués du fait du participant ne seront pas remboursés. Toute annulation de leur part, intervenant dans les 15 jours précédant la date retenue, entraînera l'encaissement de l'acompte versé.

Article 3 : Responsabilité et assurance

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous sa responsabilité à l'appel de leur nom. Ils restent sous sa responsabilité jusqu'au moment du rangement de leur combinaison. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsable des stagiaires devront s'assurer avant de confier les participants dans la structure que la prestation prévue a bien lieu. Les participants attestent avoir pris connaissance des garanties d'assurance en responsabilité civile de l'école et avoir été informé quant à leur intérêt à souscrire des garanties d'assurances complémentaire en cas de dommages corporels survenant au cours des activités organisées par PURA VIDA SURFSCHOOL (loi de 1984 modifiée). Les participants sont responsables du matériel qui leur est confié (planches, combinaisons...) pendant les heures de cours et notamment en cas de perte, vol ou détérioration. PURA VIDA SURFSCHOOL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets qui pourraient lui être confiés.

Article 4 : Droit à l'image

En s'inscrivant aux prestations organisées par la structure, vous autorisez cette dernière à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tout document publicitaire et ce, sans contrepartie financière.